

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021 à 19h

- Monsieur le maire fait la lecture du compte rendu de la précédente réunion du 27 septembre 2021.
- **Situation de l'ALSH :**

Le centre de loisirs avec garderie périscolaire revient dans le giron de la commune. Familles rurales doit tenir son assemblée générale fin décembre et entériner son désengagement. La commune conservera un lien avec l'association par convention pour qu'elle poursuive le remboursement du financement détourné par l'ancienne présidente.

Laurence BEIGE précise que les actuelles présidente et trésorière ont souhaité arrêter leur action dans l'ALSH et encouragent sa municipalisation. Elle les remercie pour leur implication. Elle précise qu'elle a rencontré le centre de gestion pour évoquer la passation de pouvoir entre l'association et la collectivité ainsi que les questions financières. Elle a rencontré les quatre salariés actuels. Seul le directeur souhaite cesser son activité et une rupture conventionnelle sera entérinée au 31/12. Les autres salariés seront intégrés et les animateurs conservés.

Elle indique que la commune devra mettre en lace un projet d'activités et une grille tarifaire. Les parents sont informés que les horaires 7h/19h seront maintenus ainsi que les activités durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, le plan mercredi a été initié en lien avec la CAF et le ministère jeunesse et sports dans le cadre de la convention territoriale globale et a rapporté 7300€ pour la commune au bénéfice de l'école.

M. le Maire indique que tout est prévu pour opérer le transfert. La régie est mise en place. Il prend acte du fait que le directeur ne souhaite pas poursuivre avec la collectivité pour des raisons personnelles. Des subventions peuvent être recherchées pour agrandir les espaces dédiés à l'ALSH et notamment l'ancien logement du directeur d'école qui pourrait être réaménagé. Une somme de 150k€ serait disponible pour des travaux estimés à 350 k€.

Stéphanie REIJASSE demande si les travaux démarrent en 2022.

M. le Maire répond que les études démarreront en 2022 et les travaux en 2023 ou 2024.

Laurence BEIGE rajoute que plus de 40 enfants sont accueillis le mercredi et que la fréquentation de la garderie est globalement en hausse ainsi que celle durant les vacances scolaires. Elle souhaite développer des activités à destination des adolescents.

Les tarifs actuels seront maintenus. Ils sont établis en fonction des quotients familiaux : 3 tarifs à la journée pour les résidents de Saint Victurnien : 11€ /11,25€/11,50€ et 3 tarifs pour les habitants hors commune : 13,20€/13,45€/13,70€.

M. le Maire cite les bilans disponibles : 117 familles adhérentes en 2020, 160 enfants inscrits (104 enfants pour ce qui concerne les périodes de vacances scolaires). Il propose au conseil d'entériner le recrutement d'un nouveau directeur de l'ALSH dont la fiche de poste a été déposée à Pôle Emploi et mentionne qu'il sera amené également à faire de l'animation. 5 candidats se sont d'ores et déjà manifestés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de recrutement d'un nouveau directeur et le maintien des tarifs actuels.

Sandrine JAVELAUD demande un point de situation sur le remboursement de la dette liée au détournement de fonds par l'ancienne présidente de Familles rurales.

Laurence BEIGE répond que le jugement l'a condamnée à rembourser 44 000€ à la commune mais qu'elle ne dispose pas d'un bilan des versements à date.

- **Dématérialisation des procédures d'urbanisme :**

M. le Maire indique qu'un nouveau logiciel va être déployé par la communauté de communes POL pour que les usagers déposent leurs demandes en ligne moyennant un code donné par la mairie. L'instruction des dossiers est effectuée par la POL.

Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

- **Recensement de la population :**

Guillaume SARRE indique que l'équipe d'agents recenseurs est finalisée. 4 personnes sont nécessaires et les opérations démarreront début 2022 avec leur formation en janvier. Leur activité sera supervisée par les secrétaires de mairie.

M. le Maire précise qu'ils seront rémunérés au SMIC, que leurs frais seront compensés et que 770 foyers seront interrogés.

Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

1. Frédéric BRUN souhaite connaître le calendrier des travaux et les contributions du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de la communauté de communes POL.

M. le Maire répond qu'une demande de subventions a été faite auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne. Elle sera délibérée en janvier 2022. Les travaux prévus au cimetière et la réfection de la rue de l'observatoire pourront démarrer au printemps.

Guillaume SARRE signale des difficultés à obtenir des devis de la part des entreprises pour ces travaux. La commission des travaux va se réunir pour examiner les propositions reçues. Il rajoute par ailleurs que les travaux réalisés à l'école sur l'acoustique et l'isolation donnent pleinement satisfaction et ont reçu les félicitations du conseil d'école.

Frédéric BRUN souhaite un point de situation sur les travaux d'assainissement. Il signale que le réseau n'est pas aux normes rue de l'observatoire et qu'au Mas, les eaux

pluviales se déversent dans les prés. L'association Sources et rivières est venue sur place.

M. le Maire répond qu'un état des lieux va être conduit et que la commune de Saint Victurnien n'est pas celle qui a le plus de problèmes. Il faudra néanmoins envisager un nouveau zonage. Il précise qu'il va demander dès le lendemain du conseil une expertise quant à la problématique du Mas et du ruisseau des Râches.

2. Frédéric BRUN interroge le Maire sur les travaux d'aménagement prévus par le Conseil départemental de la Haute-Vienne sur la RD3. 8 à 10 véhicules sont accidentés chaque année et il doit intervenir personnellement pour les dégager en contrebas. Il a interrogé les services du CD87 qui répondent que c'est à la commune de les saisir.

M. le Maire répond que la commission des travaux doit établir la liste des doléances qui sera envoyée au Conseil départemental et à la POL.

3. Frédéric BRUN signale au conseil qu'il se réserve le droit d'engager une procédure à l'encontre de la commune dans la mesure où il s'estime diffamé par un article publié dans la dernière édition de l'Eveil. Cet article indique que la rave-party organisée récemment dans un pré de la commune et ayant justifié l'intervention de la gendarmerie en raison des nuisances aurait eu lieu avec son accord en tant que propriétaire dudit pré. Bénéficiant de la protection des élus, il propose qu'un démenti soit publié dans le prochain numéro de l'Eveil pour éviter une procédure contentieuse.
4. Frédéric BRUN signale des problèmes de sécurité constatés lors des opérations d'élagage effectuées par les employés municipaux qui se font hisser en hauteur par le godet du tracteur.

Guillaume SARRE répond que la commune est en train de s'équiper et que les agents ont été sensibilisés sur la dangerosité de ces pratiques qui ne doivent pas perdurer.

5. Frédéric BRUN demande au maire d'avoir transmission des documents budgétaires et comptes administratifs des années antérieures.

M. le Maire répond que ces données ont été intégrées sur la clé USB remise au secrétariat et qu'elle peut être récupérée dès le lendemain du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h45.